
⊗ Option Intégration ⊗

Volume 5 Numéro 3

Mai 2001

L'intégration scolaire des élèves ayant une déficience intellectuelle: des promesses, mais ...

Suite aux annonces de M. Legault, ministre de l'Éducation du Québec, quant aux investissements que le Québec prévoyait dans le domaine de l'éducation, nous avons été soulagés d'apprendre que les vagues de compressions étaient terminées. 150 millions \$ pour le plan d'action en adaptation scolaire en janvier 2000; 1 milliard \$ attribués lors du Sommet de la jeunesse en février 2000; 720 millions \$ lors du budget de mars dernier. Nous n'étions pas certains que ces sommes seraient suffisantes pour remettre aux écoles les outils essentiels dont elles avaient été privées lors de la course pour l'atteinte du déficit zéro, mais c'était sûrement une amélioration

De plus, les décisions du ministère de l'Éducation ont été bien accueillies: les obligations aux commissions scolaires de se doter d'une politique de prestation de services aux élèves handicapés ou en difficulté et de former des comités consultatifs EHDAA.; les orientations de la politique d'adaptation scolaire pour favoriser l'intégration des

élèves handicapés et en difficultés dans les classes ordinaires avec les services de soutien adéquats; l'intervention précoce pour fournir sans délai des services d'adaptation scolaire à la suite d'un signalement "d'élève à risque"; l'allègement du processus d'identification des élèves en difficulté.

Mais, concrètement, l'embauche de 2 000 enseignants et de 850 professionnels, n'est pas encore une réalité. Et, surtout, lorsque nous avons étudié le projet des règles budgétaires 2001-2002, nous avons vu une nouvelle orientation du ministre qui assombrit rapidement les perspectives. Le ministre fait disparaître ou rend invisible, à tout le moins, des allocations spécifiques qui autrefois répondaient aux besoins des élèves EHDAA en les intégrant aux allocations de base des commissions scolaires. Le ministre insiste d'ailleurs sur la transférabilité des ressources financières. Chacune des commissions scolaires peut donc utiliser son financement à d'autres fins que celles pour lesquelles il était initialement accordé.

Quand on voit dans ce même document sur les allocations budgétaires que le taux d'indexation accordé aux commissions laires est de 1,6%, alors que le taux général est de 2,6% (IPC), on peut prévoir rapidement dans quel sens les transferts budgétaires vont avoir lieu. Un exemple: 1,6% d'indexation pour les coûts de chauffage des écoles, alors que tout le monde connaît le taux d'inflation du coût du mazout.

Le projet de règles budgétaires 2001-2002 ressemble à s'y méprendre à un encouragement pour utiliser les allocations budgétaires pour les élèves handicapés à d'autres fins. Après avoir annoncé son leadership en vue d'assurer un meilleur service aux élèves handicapés, le ministre remet la patate chaude entre les mains des commissions scolaires.

Michel Champagne

Sommaire:	
L'intégration scolaire des élèves handicapés	pages 1 et 2
Les personnes ayant une déficience intellectuelle et la créativité	page 3
Un programme alternatif de répit aux familles	Pages 4 et 5
Notre site WEB a déménagé	page 6
Les allocations de fréquentation	page 7
Nouvelles brèves	page 8
Nous avons visité pour vous	Supplément

***Nouveau programme
de répit aux familles
RÉPIDAMI
Détails en page 3***

Intégration scolaire: à quoi s'attendre?

Comment éviter une "intégration sauvage"

par Michel Champagne

Le 4 avril 2001, le conseil des commissaires de la commission scolaire de Laval a adopté une résolution délimitant les orientations budgétaires en adaptation scolaire pour l'année 2001-2002. Cette résolution insiste sur l'intention de la commission « d'offrir des services spécialisés aux élèves en difficulté et handicapés en favorisant l'intégration en classe ordinaire. »

La résolution qui suit précise cependant: « Que le budget 2001-2002 de l'adaptation scolaire vise l'équilibre par une réaffectation de certains budgets, par une rationalisation des modèles de soutien aux élèves à risque et aux élèves handicapés et par une utilisation partielle des allocations supplémentaires. »

En pratique, la commission scolaire de Laval projette la fermeture des classes spéciales fermées pour difficultés d'apprentissage ainsi que pour les élèves en difficulté langagière qui ne correspondent plus à la nouvelle définition du ministère. Les élèves de ces classes seront intégrés sans tous les services nécessaires. Les autres classes spéciales resteront ouvertes jusqu'à nouvel ordre. De plus, des mesures d'appui ont été coupées et plusieurs élèves se sont retrouvés avec moins d'heures d'accompagnement à la commission scolaire de Laval.

Cette commission scolaire est la première à annoncer cette décision de couper des classes spéciales, mais nous craignons que d'autres commissions scolaires emboîtent le pas, sous prétexte d'intégration. Dans la pratique, on offre moins de possibilités aux élèves EHDAA. C'est soit la classe régulière avec un accompagnement minimal, soit l'école spéciale.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que **tous** les élèves EHDAA ont droit à des services adaptés à leur besoin est bafouée. On établit des « normalisations », des « rationalisations des modèles de soutien ». En fait, comme les commissions scolaires sont débordées par le nombre des élèves identifiés et que le MEQ a mis des quotas, on rétrécit la diversité des services et on se range derrière l'intégration en classe ordinaire pour enlever certains services existants.

Bien que les parents n'aient pas un rôle direct à jouer dans l'adaptation des services éducatifs aux besoins des élèves, ils sont les mieux placés pour faire valoir ou démontrer concrètement quels sont les besoins et les capacités de leur enfant, dans la réalité quotidienne.

De plus, la Loi prévoit que les parents ont le droit d'exiger un Plan d'intervention pour leur enfant handicapé ou en difficultés. Et la loi leur permet de participer à l'élaboration de ce plan d'interventions.

Mais il est primordial que les parents s'appuient sur divers organismes afin de sensibiliser les milieux qui vont recevoir leur enfant. Les associations de personnes handicapées, les associations de parents et le comité EHDAA sont appelées à jouer un rôle prépondérant à cet égard.

Il y a un mouvement de changement qui s'annonce: ce s changements se font dans un contexte difficile où le nombre d'élèves en attente de services est très élevé, où les réinvestissements annoncés tardent et où les décideurs procèdent sans toujours bien mesurer les impacts de leurs décisions sur le cheminement scolaire d'un enfant ou de toute une catégorie d'élèves. Il y a lieu d'une action concertée pour défendre les droits, mais aussi pour informer et sensibiliser des personnes nouvelles qui sont appelées à subir les changements.

Nous avons avantage à améliorer nos connaissances:

- ◆ Connaître la loi de l'instruction publique
- ◆ Situer la place des parents dans le système scolaire
- ◆ Expliquer le comité EHDAA
- ◆ Situer l'entrée à l'école et ses exigences
- ◆ Définir les éléments pour préparer une intégration scolaire
- ◆ Expliquer le plan d'intervention en milieu scolaire
- ◆ Développer des modèles d'utilisation flexible des ressources
- ◆ Sensibiliser aux avantages de l'intégration scolaire

Nous avons intérêt à motiver les parents à briser leur isolement

Le mouvement qui se dessine dans le monde scolaire va prendre différentes allures selon les milieux et chaque milieu de vie aura ses caractéristiques propres. Dans ce contexte, le développement de cadres de référence permettra aux parents de se situer, de poser un jugement éclairé sur leur situation et de définir leur plan d'actions.

Les associations doivent fournir aux parents la possibilité de s'associer, d'être accompagnés et d'obtenir l'appui dont ils ont besoin pour réaliser leurs ambitions. De même il y a lieu de développer une culture organisationnelle qui reconnaisse la nécessité de l'intervention d'associations pour réussir quelque réforme que ce soit.

Créativité et déficience intellectuelle

Nautre conception de l'intelligence a été fortement marquée par des notions telles que le quotient intellectuel et l'âge mental. L'intelligence étant définie comme la capacité d'une personne de s'adapter à des situations, nous avons la perception qu'une personne a plus ou moins d'intelligence et que ce degré d'intelligence prédit la capacité de réussite d'une personne dans toutes les activités de la vie.

Les arts ont été associés de très près au domaine intellectuel et nous avons très souvent utilisé le terme « génie » pour désigner de grands artistes, sous-entendant que ces personnes devaient avoir un niveau d'intelligence très élevé pour réaliser leurs chefs-d'œuvre.

Depuis les années 80, nous en sommes venus à concevoir l'intelligence humaine non seulement comme une capacité de résoudre des problèmes variés, mais aussi comme la création de produits qui enrichissent la culture. Dans cette même veine, nous avons défini diverses formes d'intelligence.

Nous avons compris aussi que chaque forme d'intelligence se construit selon une histoire et un rythme qui leur sont propres.

De la même manière que notre conception de l'intelligence n'a pas encore intégré les conclusions des dernières années, nous sommes encore influencés par une conception désuète de l'éducation spéciale. L'éducation spéciale avait pour but de remédier, de compenser les difficultés en utilisant diverses stratégies de surapprentissage ou de découpage des contenus à apprendre dans des unités plus simples.

Si on part des forces des personnes ayant une déficience intellectuelle, nous nous rendons compte que ce sont des personnes qui souvent « voient dans leur tête » qui démontrent une dominance de la modalité visuo-spatiale. Ce sont aussi des personnes qui cherchent à établir des liens concrets, c'est-à-dire toucher, sentir, répondre avec leurs sens lors d'une expérience d'apprentissage. Une autre caractéristique significative de ces personnes est leur forte orientation au présent, à ce qui se passe ici et maintenant. Plusieurs études attestent que ces personnes démontrent une pensée divergente, une aptitude musicale et de l'humour.

L'art passe par le corps, il est geste. Sans toujours être parole, il est expression. Il est donc essentiel



Graciela Marcenaro : "Fonds sous-marins"

d'offrir à des personnes qui souvent manient le langage avec difficulté une alternative par la création artistique, véritable moyen de communication.

La personne ayant une déficience intellectuelle est en mesure de devenir, l'auteur, le créateur de ses propres impressions. Elle peut connaître aussi le plaisir de la création artistique.

Saint-Exupéry a écrit: « Le créateur n'est pas celui qui démontre, mais celui qui fait devenir ». La personne ayant une déficience intellectuelle peut découvrir au plus profond d'elle-même, faire jaillir à la lumière ses richesses et ses désirs et exprimer sa différence.

Michel Champagne

RÉPIDAMI

Le Regroupement de parents de personne ayant une déficience intellectuelle de Montréal a mis de l'avant un plan en vue de répondre aux besoins de répit des familles qui s'occupent d'un enfant ayant une déficience intellectuelle ou qui présente de l'autisme ou un trouble grave de développement.

Le projet du Regroupement s'adresse aux familles où vit un enfant âgé entre trois et cinq ans qui présente une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement et habite l'Île de Montréal. RÉPIDAMI s'inscrit dans un contexte de normalisation et d'intégration sociale. Nous voulons répondre aux besoins de la clientèle que nous souhaitons desservir. Mais, en même temps, nous voulons que nos efforts ne servent pas exclusivement à cette clientèle. Pour nous, il est important que la mise en oeuvre de ressources adéquates, l'implication des parents et la transformation des attitudes se fassent dans un cadre normal de vie.

Nous considérons que les Centres de la Petite Enfance constituent au Québec le cadre normal de vie pour les enfants de trois à cinq ans et leur famille. Le Québec a investi énormément d'énergie et de ressources pour nous doter d'un réseau de garderies qui soutiennent les familles québécoises. Ce réseau ne réussit pas encore à intégrer certaines clientèles aussi bien qu'on le souhaiterait et c'est le but de notre projet d'aider les CPE à augmenter leur performance d'intégration.

Notre intention, créer des liens entre les parents de personne ayant une déficience intellectuelle et les familles québécoises quant à l'utilisation des CPE comme soutien à leur vie professionnelle et sociale.

Un service de soutien alternatif aux familles et au développement des enfants

LES PARENTS:

Nous voulons en premier lieu que les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle puissent prévoir des actions pour eux ou pour les autres membres de la famille, de se reposer et de reprendre le dessus sur leurs tâches journalières.

Ces parents ont exprimé leurs difficultés à arriver dans leurs tâches habituelles et ont manifesté leur appel à l'aide auquel nous avons fait écho lors de notre revue de décembre 2000.

Notre analyse de la situation nous indique qu'il y a lieu de travailler à augmenter leur confiance dans les capacités de leur enfant de relever des défis et de s'intégrer aux programmes réguliers d'un CPE.

Nous voulons aussi créer chez ces parents un sentiment de confiance à l'égard des éducatrices des Centres de la Petite Enfance. Souvent les parents de personne ayant une déficience intellectuelle ont vécu des situations difficiles lorsqu'ils ont voulu confier leur enfant à une personne ou un organisme. Ils ont vécu régulièrement des sentiments d'exclusion. Ils acceptent souvent de ne pas pouvoir utiliser les moyens habituels pour se débrouiller comme les autres familles.

Un tel changement chez les parents permettra de briser leur sentiment d'isolement et leur ouvrira des portes qu'ils considèrent, à tort ou à raison, fermées à leur famille. Nous voulons que ces familles puissent vivre le plus normalement possible et nous considérons que cette façon de faire est la seule voie susceptible d'apporter un répit à ces familles trop souvent laissées à leurs propres moyens.

Un service de soutien aux enfants et un moyen de lutter contre l'exclusion

RÉPIDAMI

Les enfants

Souvent, lorsqu'on parle du besoin de répit des familles qui prennent charge d'un enfant ayant une déficience intellectuelle, on ne met pas l'emphasis sur le vécu des enfants de ces familles.

Souvent, les enfants vivent le sentiment d'être un fardeau pour les parents qui sont débordés et développent une certaine culpabilité à cet égard. Nous pensons tant à l'enfant qui a une déficience intellectuelle qu'aux autres enfants de la famille.

Il est entendu que nous voulons offrir par RÉPIDAMI une occasion pour l'enfant qui a une déficience intellectuelle de s'intégrer à un nouveau milieu de vie. Nous croyons que les expériences vécues dans un CPE stimuleront son goût pour se développer et apprendre.

Plutôt que de vouloir se faire tout petit pour ne pas ajouter au fardeau de ses parents, nous voulons qu'il développe son estime de lui-même. Nous voulons que ses parents autant que lui-même apprennent dès le bas âge que sa façon de se développer est différente des autres enfants, mais qu'elle est là.

Nous souhaitons aussi que ses frères et sœurs développent leur perception qu'une personne ayant une déficience intellectuelle vit autrement, mais développe tout de même son monde, ses amitiés, ses connaissances, ses jeux. Ils apprendront à ne pas penser exclusion, mais plutôt différence.

En développant l'estime de soi et le respect des différences, nous pourrions augmenter la résistance aux frustrations, la tolérance et la compréhension.

La lutte à l'exclusion

Ce qui fait l'originalité du projet RÉPIDAMI, c'est son intention de lutter contre l'exclusion. Nous voulons former des groupes de 8 enfants, quatre ayant une déficience intellectuelle et quatre enfants sans déficience.

Nous souhaitons que les enfants sans déficience et leur famille aient l'intention de lutter contre l'exclusion, soit parce qu'ils en vivent eux-mêmes (les familles pauvres par exemple), soit parce qu'ils sont sensibilisés à ce phénomène par leur vécu ou leurs valeurs.

Nous considérons que ces familles peuvent elles-mêmes avoir besoin de répit et que les parents peuvent en bénéficier de la même façon que les familles d'enfant ayant une déficience intellectuelle. De même ces enfants peuvent développer leur estime d'eux-mêmes, leur capacité d'entraide, de compréhension et de tolérance aux frustrations.

Il est bien entendu que les services de garde ont répondu d'abord aux besoins des parents qui devaient aller travailler. Nous voulons aussi que le ou les CPE qui accueilleront RÉPIDAMI aient l'intention de lutter contre les exclusions de toutes sortes et soient sensibles aux besoins des familles.

Nous considérons que l'expérience RÉPIDAMI sensibilisera les Centres de Petite Enfance aux besoins de répit des familles. Non seulement doivent-ils tenir compte de leurs listes d'attente encore nombreuses, mais nous souhaitons qu'ils soutiennent les familles qui se sentent exclues du réseau actuel.

Notre site internet a déménagé

Nous avons opéré un redéploiement

Dû à une expansion du contenu de notre site, nous avons décidé de trouver un hébergement qui convienne mieux à nos besoins grandissants. Vous pouvez donc visualiser ce nouveau site à

<http://rppadim.com/>

Nous avons profité de cette occasion pour revoir l'apparence et la gestion de notre présentation. Madame Daviault, membre du conseil d'administration du Regroupement a assumé la responsabilité de ces changements. Nos félicitations et nos remerciements à Madame Daviault pour ce travail élégant et attrayant. Je vous présente ci-joint le plan de notre site, pour vous donner le goût d'aller voir de plus près tout ce que le Regroupement peut mettre à votre disposition. Nous prévoyons compléter les ajustement à notre contenu d'ici la fin de juin et faire les mises à jour à chaque mois.

Quatre grands thèmes:

- ◆ **Notre organisme**
- ◆ **Le réseau**
- ◆ **Nos feuillets d'information**
- ◆ **Nos prises de position**

Organisme		
Notre mission	Nos services	Les personnes
Dépliants	Option intégration	Revue Attitudes
Historique	Nouveautés	Contacts

Réseau		
Les CLSC	Les CR	Les CTA
Les ministères	La Régie régionale	Les écoles
Les sites d'intérêt	L'OPHQ	Les mots-clé

Feuillets d'information	
Services de réadaptation	Accès et coordination des services
Programmes d'aide financière	Mesures visant l'intégration en emploi

Prises de position		
Services de réadaptation	Organisation des services	Soutien aux familles
Services éducatifs	Loisirs	Situation socioéconomique
Coordination des services	Transport adapté	Autres

Les allocations de fréquentation

Des ajustements s'imposent

par Michel Champagne



Au mois de novembre 2000, les représentants du comité des usagers du Centre de réadaptation Gabriel-Major ont sensibilisé les membres de la Table de concertation en déficience intellectuelle de l'Est à la situation des allocations de fréquentation au travail. Ils déploraient que ces allocations soient gérées à la journée « per diem ». Si une personne est absente du travail, cette allocation ne lui est pas versée, même si l'absence est autorisée et tout à fait justifiée (par exemple un rendez-vous chez le médecin, la maladie, ...). Or les coûts encourus par le bénéficiaires sont souvent des coûts fixes qui ne peuvent être réduits lors d'une absence de courte durée. Qu'il suffise de donner l'exemple de l'achat d'une carte de transport. Cet achat est mensuel et son coût n'est pas réduit si le nombre d'utilisations est restreint. Le coût de-

meure le même pour une période de 30 jours peu importe l'utilisation qu'on en fait.

Après vérification, il s'est avéré que ces allocations de fréquentation n'ont pas été indexées depuis 1982. Lors de leur mise en place, les sommes consenties devaient couvrir l'ensemble des dépenses encourues par les bénéficiaires pour travailler. Aujourd'hui ces mêmes sommes couvrent très peu de ces frais qu'on avait prévus en 1982. Qu'on en juge, environ 4.50 \$ par jour de travail. On peut se demander comment un bénéficiaire peut planifier son budget avec une certaine marge de manœuvre avec un montant aussi mince. On peut constater qu'il suffit de quelques jours d'absence pour que le bénéficiaire ait un budget déficitaire.

Les centres de réadaptation gèrent ces allocations. D'après nos informations, les Centres ne reçoivent pas de montant spécifique pour subventionner ces allocations et ils doivent piger dans leur financement de base pour les payer. Or, les usagers ne veulent pas trop attirer l'attention sur ces allocations de peur de perdre le peu qu'ils reçoivent et certains bénéficient d'une gestion très humaine de ces allocations et ne veulent pas perdre ces privilèges.

D'après les témoignages que nous avons recueillis de parents, d'intervenants, il arrive régulièrement qu'on ait à dépanner les usagers qui ont de la difficulté à gérer ces allocations. Les bénéficiaires ont eux-mêmes tendance à considérer ces allocations comme une sorte de salaire minimum qui leur permet de boucler un budget très serré. Cela représente tout de même une forte proportion de l'argent de poche qu'il leur reste une fois qu'ils ont payé leur pension.

Dans ce contexte, le Regroupement de parent recommande

que les Centres de réadaptation indexent les montants des allocations au coût de la vie et s'entendent avec les bénéficiaires pour que la gestion de ces sommes soit adaptée au vécu de ces personnes.

Assemblée générale

Mercredi, le 23 mai 2001

Au 4590, ave d'Orléans, 2e étage

À 19:30 heures

Si le projet RÉPIDAMI
vous intéresse,
communiquez avec nous

Michel Champagne
(514) 255-3064

**LES ACTIVITÉS DE LOISIRS
ESTIVALES**

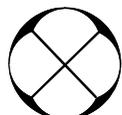
Inscription le 23 mai 2001, tout de suite après l'assemblée générale. Pour plus d'informations, voir la feuille ci-jointe ou communiquez avec nous

Annette Gariépy
(514) 255-3064

Option Intégration est publié par le Regroupement de parents de personne ayant une déficience intellectuelle de Montréal. Le Regroupement est une association de parents vouée à l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle.

Rédaction: Michel Champagne
Marcel Faulkner
Julie Demers
Annette Gariépy

Secrétariat et mise en page: Michel Champagne



Option Intégration
RPPADIM
4590, ave d'Orléans, 2e étage
Montréal, Qc H1X 1P7

**Soirée sur
l'autisme**

